



bulletins de salaire manquant

Par **krysggr**, le **16/08/2024** à **14:43**

Bonjour,

vers qui se retourner quand on n'a plus des bulletins de salaire + de 30 ans.

L'AGIRRC ARCO me les réclament.

Mon ancien employeur n'existe plus.

J'ai cependant les contrats de travail.

Je ne comprends pas pourquoi il faut les bulletins de salaire sachant que sur mon relevé de carrière j'ai bien cotisé 4 trimestres.

Merci pour votre retour

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2024** à **18:13**

Bienvenue sur LegaVox

Précisez cela à la complémentaire et joignant les contrats, quitte à faire appel à leur médiateur, personnellement, j'ai eu un cas ressemblant et ils ont pris d'autres documents pour justificatif,